

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
L'ESSONNE

COMMUNE DE
SOISY SUR ECOLE
(91840)

CANTON DE
MENNECY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 5 avril à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Laurent LAGARRIGUE, 1^{er} Maire Adjoint de la commune.

Etaient présents : M. LAGARRIGUE Laurent, M. LEFEVRE Franck, M. DUJARDIN Réginald, Mme RAMAHEFASOLO Nora, M. LEFEVRE Gérald, M. RUELLÉ Alain, Mme GERAUD Angélique, M. DUFOUR Arnaud, Mme VAUTRIN Carole, M. SCHAFFUSER Patrice, M. BESSON Hervé, Mme HERARD Anne-Sophie.

Absents et excusés : Mme CADOT Laure donne pouvoir à M. LEFEVRE Franck, M. CALVARRO DOMINGUEZ Philippe donne pouvoir à M. DUJARDIN Réginald, Mme LE CORRE Sophie donne pouvoir à Mme RAMAHEFASOLO Nora.

Absents : Aucun

Secrétaire de séance : M. RUELLÉ Alain.

DATE DE
CONVOCAATION
30 mars 2023

DATE
D'AFFICHAGE
11 AVRIL 2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 11

VOTANTS : 14

POUVOIRS : 3

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 COMMUNE

Sur le rapport de Monsieur LAGARRIGUE,
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU l'Instruction budgétaire et comptable M14 ;
VU le Budget primitif 2022 voté le 13 avril 2022 par le Conseil municipal ;
VU la Décision modificative n°1 votée le 14 décembre 2022 par le Conseil municipal ;

CONSIDERANT que conformément à l'article L.2121-14 du code Général des Collectivités territoriales, lors de la séance où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal doit élire son Président afin que le Maire puisse assister à la discussion,

CONSIDÉRANT le Compte de gestion 2022 établi par Madame le Comptable Public du SGC de la Ferté Alais,

CONSIDERANT que Monsieur LAGARRIGUE, représentant de Madame le Maire doit se retirer au moment du vote,

Madame le Maire quitte la salle.
Sous la Présidence de Monsieur Franck LEFEVRE,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à **11 voix pour, 3 voix contre**

DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2022 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

OBJET : ADOPTION
DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2022

	FONCTIONNEMENT
RECETTES DE FONCTIONNEMENT titres de l'exercice 2022	1 295 192.06 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT mandats exercice 2022	1 302 101.59 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022	-6 909.53 €
EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 002 du BP 2022	382 900.44 €
RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT 2022	375 990.91 €
	INVESTISSEMENT
RECETTES D'INVESTISSEMENT titres de l'exercice 2022	309 445.53 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT mandats exercice 2022	559 544.91 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2022	-250 099.38 €
DEFICIT 2021 REPORTÉ	-129 825.90 €
RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT 2022	-379 925.28 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	- 3 934.37 €

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Maire Adjoint,
Laurent LAGARRIGUE

